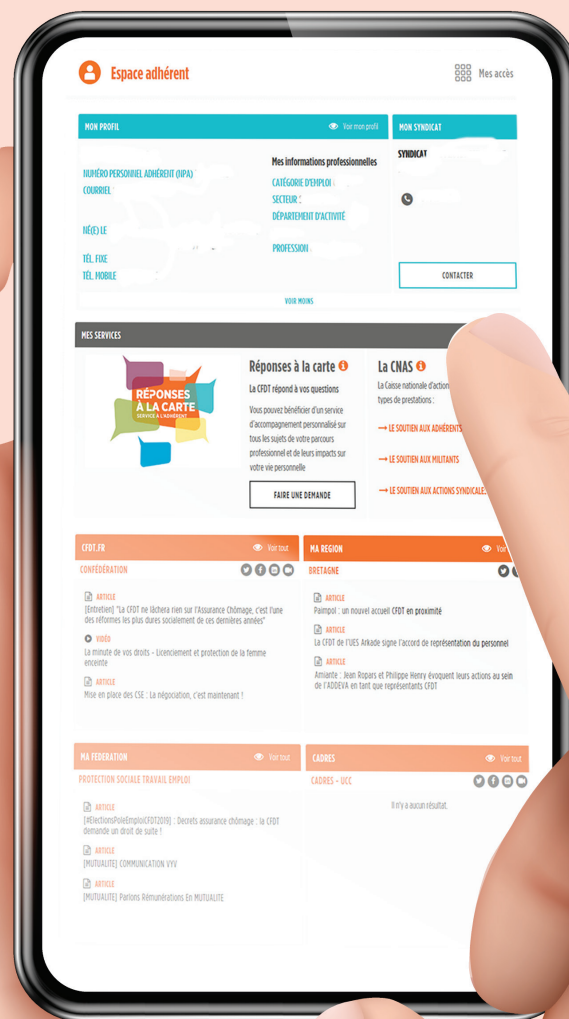




PROTECTION
SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

ADHÉRER À LA CFDT

POUR RESTER CONNECTÉ ET AVOIR UN RÉSEAU QUI VOUS BOOSTE AU TRAVAIL



[PSTE.CFDT.FR](https://pste.cfdt.fr)

ÊTRE ADHÉRENT à la CFDT permet :

- ▶ **De bénéficier** d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique, dans le cadre des règles définies
- ▶ **D'être informé** sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle
- ▶ **De bénéficier** du service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents « Réponses à la carte ».



ÊTRE ADHÉRENT à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- ▶ **En participant aux débats** et aux actions proposés par l'organisation,
- ▶ **En représentant la CFDT** dans votre entreprise ou votre administration ou en étant candidat aux élections professionnelles dans votre entreprise, administration ou collectivité.



EN REJOIGNANT LA CFDT, LES ADHÉRENTS CONTRIBUENT À LA RENFORCER.

A SAVOIR

- ▶ **La cotisation mensuelle** est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable avant prélèvement de l'impôt à la source, ou de 0,50 % pour les retraités.
- ▶ **La cotisation syndicale** ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

Tous les adhérents CFDT bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation acquittée chaque année. Les adhérents, qui n'auront pas d'impôt à payer cette année, auront droit à un remboursement de 66 % de leur cotisation payée à leur syndicat.



Cfdt:

RÉPONSES À LA CARTE

Ce service d'accueil téléphonique est réservé aux adhérents CFDT pour poser toutes leurs questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle.

- ▶ Pour **soutenir ses adhérents** et leur offrir des services utiles, la CFDT s'est dotée d'une Caisse nationale d'action syndicale (Cnas).
- ▶ Financée par une partie des cotisations syndicales, elle est au côté **des adhérents au quotidien** et en cas de coup dur.

SOUTIEN JURIDIQUE

Grâce à ce service, l'adhérent CFDT a l'assurance de ne plus être seul face à son employeur.

ASSURANCE VIE PROFESSIONNELLE

Prise en charge des frais liés à la défense d'un adhérent mis en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

ASSURANCE VIE SYNDICALE

Cette assurance couvre les militants CFDT en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

AIDE AUX VICTIMES DE RÉPRESSION SYNDICALE

Ce service est destiné aux militants mis à pied ou licencié pour leur activité syndicale.

CAISSE DE GRÈVE

Cette caisse permet de compenser la perte de salaire des adhérents CFDT pendant leur mobilisation.

ASSociation Etudes et CONSommation CFDT

Salariés et consommateurs avec l'ASSECO-CFDT pour une consommation solidaire et citoyenne



ADHÉRER, C'EST PARTAGER !

